PRIX MAURICE TARDIF DE LA RELÈVE PROFESSORALE

CRIFPE

LE PRIX MAURICE TARDIF A ÉTÉ AINSI NOMME EN HOMMAGE À L'UN DES FONDATEURS DU CRIFPE, UN ÉDUCATEUR ET UN CHERCHEUR EXCEPTIONNEL DONT L'UNE DES CARACTÉRISTIQUES ÉTAIT DE SOUTENIR LA RELÈVE.

PRIX DE 10 000$

1. OBJECTIFS

Le prix « Relève professorale » sera attribué à une personne dont les travaux se distinguent dans le domaine de la recherche sur la formation et la profession enseignante. Ce prix sera décerné à une personne de la catégorie « nouvelle ou nouveau chercheur·e », selon la définition des organismes de financement de la recherche. Les chercheur·e·s, originaires de tous les pays, sont éligibles pour ce prix.

2. CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

- Occupe un poste depuis moins de cinq ans, c'est-à-dire ayant débuté le 1 décembre 2019 ou après cette date. La personne qui occupera un tel poste au plus tard le 1er décembre 2024 est aussi admissible;
- A obtenu son diplôme de doctorat ou a soutenu avec succès sa thèse de doctorat avant le 1er décembre 2024;
- Elle ou il doit être professeure ou professeur d'une institution universitaire dument reconnue dans son pays ;
- Ses travaux et réalisations doivent concerner l'un ou l'autre des axes du CRIFPE ;
- Son dossier de recherche, de réalisations et de publications doit correspondre aux exigences du CRIFPE pour avoir le statut de membres réguli·ère·er·s du CRIFPE, c'est-à-dire :

  - Être chercheur·e principal·e ou ait été chercheur·e principal·e au cours des cinq dernières années.
  - Avoir publié sur une base régulière, notamment dans des revues avec comité de lecture ou chez des éditrices ou des éditeurs universitaires nationaux et internationaux.
  - Diriger des étudiant·e·s aux études supérieures selon les situations et normes en vigueur dans son pays d'attache.

3. CONSTITUTION DE LA DEMANDE DE FINANCEMENT ET PIECES REQUISES

- Deux lettres de recommandation de chercheur·e du domaine spécifique de recherche du candidat (deux pages au maximum, chacune) ;
- Le CV des réalisations des cinq dernières années dans un format reconnu par les organismes subventionnaires (incluant les expériences professionnelles, les publications, les subventions et octrois de recherche, les réalisations d'importances, les prix et les reconnaissances (trois pages au maximum).
- Une lettre d'intention qui explique de façon exhaustive comment les réalisations de la candidate ou du candidat se distinguent dans son domaine de recherche (deux pages au maximum).

4. CRITERES D'EVALUATION

- Contribution à l'avancement des connaissances.
- Retombées dans le milieu de la recherche (par exemple : formation, nouvelle méthodologie, impact structurant pour le milieu de la recherche, etc.).
- Contributions au bienêtre de la société ou au rayonnement (national ou international).
- Contribution à la formation des étudiants.
- Implication dans le milieu académique.

Les critères d'évaluation expriment ce que le CRIFPE vise à reconnaitre. Ils servent de base de discussion à la rencontre de sélection de la personne lauréate.

Ainsi, le CRIFPE invite les jurys à moduler ces critères afin que des candidatures moins « classiques » et cadrant moins dans les critères proposés puissent aussi être reconnues. Les jurys sont donc invités, par exemple, à moduler la pondération pour les dossiers jugés atypiques.

Il est aussi recommandé aux jurys de tenir compte dans leur évaluation de la variabilité des indicateurs d'excellence. Certaines des sciences qui contribuent au domaine de la recherche en éducation privilégient les articles dans des revues avec comités de pairs ; pour d'autres, la production de livres et d'articles de synthèse est très importante, etc.

5. DOSSIER DE CANDIDATURE

- Deux lettres de recommandation (deux pages maximum, chacune) ;
- Curriculum vitæ (3 pages maximum – 5 pages s'il s'agit du CVC format FRQ) ;
- Lettre d'intention (deux pages maximum).

Le dossier complet doit être regroupé en seul fichier PDF, en utilisant cette nomenclature comme titre du fichier : NOM_PRÉNOM_PrixMauriceTardif_2024.pdf

Il doit être transmis à Sophie Goyer sophie.goyer@umontreal.ca - Objet : Prix Maurice Tardif – dépôt du dossier.

Date limite : 2 décembre 2024, à 17 h.

Le résultat du concours sera connu à la fin mars.